L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 9 MAI 1876 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 9 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Jpear, au bureau de prêts, coin Royale et Toulouse, gages forfaits.

Par Vincent & Co., aux Nos. 82 et 84 de la rue de la Douane—habillements de printemps et d'été; linge de messieurs; chapeaux feutre, laine et paille.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue Magasins—chapeaux de paille, pour hommes, jeunes garçons et enfants, bottes, souliers et brodequins.

La question de la ferme des quais.

Le devoir des administrateurs municipaux nous paraît tracé d'une façon inflexible dans l'affaire de la ferme des quais. La pétition des fermiers pour une extension et une modification de leur contrat doit être purement et simplement rejetée et la ville doit exiger ou que les fermiers continuent à remplir leurs obligations, si les garanties données par eux permettent de les y contraindre, ou dans le cas contraire, résilier le bail et reprendre sa liberté d'action. Agir autrement, ce serait admettre que les contrats faits par la ville sont une duperie, puisque ce serait autoriser les parties contractantes à ne pas tenir leurs obligations dans les cas où elles ne font pas de bénéfices, tandis que la même faculté ne serait pas réservée à la ville dans les cas où les circonstances favorisent les fermiers et leur permettent de réaliser d'énormes profits.

Le point de droit est incontestable et il n'y a, dans notre opinion, que deux choses à examiner par l'administration municipale: savoir si la ville doit réclamer l'exécution stricte du contrat ou laisser aux fermiers l'alternative d'une résiliation.

Il faut remarquer que dans leur pétition, MM. Ellerman & Co., ne parlent nullement de résiliation; ils demandent au contraire, une extension du bail avec certaines modifications et facilités de paiement. Ils semblent admettre par là que leur bail n'est pas une si mauvaise affaire, puisque les modifications demandées leur permettront de remplir leurs obligations principales, non seulement pour la durée du bail mais encore pendant deux années de plus.

Notre conviction est que les fermiers préféreraient encore exécuter leur contrat tel qu'il est plutôt que de résilier.

La pétition reconnaît que pour la première année, les recettes s'élèveront à $215,000; cela n'est pas trop mal pour une première année qui est considérée comme mauvaise, quand on compare ce résultat à ceux des quatre années qui ont suivi la guerre, savoir: 1866, $195,007; 1867, $203,472; 1868, $227,698; 1869 $191,456.

Dans ses prévisions, le major Burke, administrateur, n'évaluait pas les recettes des quais à plus de $225,000 pour les deux premières années

Il n'y a donc aucune raison de s'apitoyer sur le sort des fermiers, car s'ils ont un déficit la première année, ils pourront facilement le récupérer les années suivantes. Dans le travail présenté au conseil, l'année dernière, par l'administrateur Burke, nous voyons, en effet, qu'il y a 13,326 *squares* de quais à entretenir et qu'à $30 par square le coût total de la reconstruction de tous les quais ne serait que de $399,780, si une calamité venait à les emporter ou à les détruire tous à la fois mais tel n'est pas le cas. Les fermiers n'ont à reconstruire qu'une partie des quais chaque année et on n'évalue pas à plus de 20 0[0 l'usure des quais.

M. Burke faisait les évalutions suivantes pour les dépenses proprement dites de quatre années du bail, comprenant la construction et la réparation des quais et le remplissage des terrains de batture.

1re année	$100,000
2e année	53,715
3e année	53,715
4e année	40,286

Les fermiers assurent avoir dépensé cette année $134,000; mais c'est qu'ils ont reconstruit une assez grande partie des quais, partie sur laquelle ils n'auront plus de dépenses à faire. Ils avaient du évidemment, compter sur cette dépense, car ils ont une longue expérience dans ce genre d'affaires et ils avaient du mesurer ce qu'ils auraient à reconstruire.

L'équité pas plus que le droit ne peut être invoquée pour la modification du contrat. Nous ferons, d'ailleurs, observer que la ville n'est pas dans une situation à faire des largesses ou à se montrer généreuse envers les adjudicataires. Les administrateurs n'ont pas de latitude et sont tenus d'exiger la stricte exécution des contrats.

La ville n'a pas à s'inquiéter de l'intérêt des porteurs de Bons des quais. Elle a accordé à ces Bons, grandement à tort, selon nous, un privilége extraordinaire que ces Bons ne méritaient pas. Il est utile de rappeler quelques chiffres à ce sujet.

Voici le résultat de l'exploitation des quais par la ville du 4 avril 1870 au 31 décembre 1874.

DÉPENSES.	
Bons d'amélioration des quais	$1,044,000 00
Intérêt payé sur ces Bons	201,050 50
Payé comptant pour dépenses pendant quatre ans et neuf mois	796,610,00
Total	$2,041,664 51
Recettes pendant la période	1,206,326 84
Excès des dépenses	$835,337 67

Ce résultat désastreux a été dû aux administrations radicales de MM. West, Cockrem et Jim Lewis. La ville a payé plus de $1,800,000 pour des travaux qui n'ont pas coûté $500,000.

Ce sont les Bons restant sur cette émission,—soit $682,000,—que les fermiers se sont obligés à racheter. Ils avaient compté les racheter à 50 cents la piastre, mais, aujourd'hui, on en demande 70 cents. La ville n'a rien à voir là. Si les fermiers se sont trompés dans leur spéculation, la ville ne peut en souffrir. Maintenant, si les porteurs de Bons veulent faire une transaction avec les fermiers, c'est leur affaire. Ils ont gagné assez par le bail qui a donné à leurs Bons une plus value de 40 pour cent pour avoir intérêt à ne pas risquer de la perdre, en cas de résiliation du contrat. Mais, selon nous, la ville ne doit pas se prêter à la manœuvre des fermiers pour amener les porteurs de Bons à composition; elle doit maintenir purement et simplement son droit.

UN NOUVEAU PROJET DE REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES. — Le *Herald* de New-York dit que l'Hon. Randall Gibson, de la Louisiane, a soumis au comité des banques et du commerce un nouveau projet de reprise des paiements en espèces—projet qu'approuve Mr Bristow.

Le bill ordonne au secrétaire du Trésor de prendre, chaque année, des recettes provenant des droits d'importation, assez d'espèces pour racheter, dans le courant de l'année, $12,000,000 de billets des États-Unis; de racheter, d'abord, autant que possible, les billets de la plus petite dénomination, tous les mois, conformément aux règlements qui seront jugés nécessaires pourvu que les billets rachetés soient détruits et que le montant en soit gardé, chaque année fiscale, comme partie de la caisse d'amortissement, ainsi que le veut la loi du 17 avril 1875.

LE COL. A. K. JOHNSON. — On n'a pas retrouvé le cadavre du colonel A. K. Johnson, ci-devant percepteur de taxes de la paroisse Jefferson. Des hommes en esquif ont longé la rive, dimanche, et examiné le dessous des wharves jusqu'au Stock Landing sans découvrir la moindre indice.

MM. Potter et Andrews, propriétaires de la fabrique d'huile de Gretna, a mis le tugboat "Dime" à la disposition des amis du défunt, qui ont descendu le fleuve jusqu'à la distance de quatorze milles et examiné les deux rives; ils n'ont trouvé aucune trace du colonel.

Une lettre du général de Trobriand.

Le fait de chronique locale relatif aux soldats des États-Unis, qui a paru dans l'*Abeille* de dimanche, ayant été rapporté après minuit n'a pu être soumis au rédacteur en chef de l'*Abeille*, qui n'en eût certainement pas approuvé l'insertion, car les faits, eussent-ils été exactement rapportés, qu'ils ne lui eussent pas paru justifier les commentaires dont le chroniqueur les a fait suivre. Or, le rapport fait à la police et sur lequel était basé ce récit, était plus qu'exagéré, il était complètement inexact, excepté en ce qui concerne les mauvais traitements subis par le malheureux joueur d'orgue.

Nous nous disposions à publier, avec l'explication qui précède, une rectification des faits, lorsque nous avons reçu du général de Trobriand la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1876.

MM. DUFOUR ET LIMET,
Propriétaires-éditeurs de l'ABEILLE.

Messieurs,

Avant-hier soir samedi, un joueur d'orgue de barbarie a été maltraité par un soldat ivre nommé Daly, dans la rue Tchoupitoulas, près de la caserne. Des briques ont été jetées à ce malheureux qui a été grièvement blessé. La garde en armes est accourue et a arrêté le coupable qui attend en prison son procès devant une cour martiale. Pais, le rassemblement qui s'était formé s'est dissipé, toute occasion d'émotion ayant cessé.

Sur ce simple incident, un caporal de police connu pour ses rancunes contre les soldats avec qui il a eu, je pense, quelque difficulté,—a échafaudé tout un rapport mensonger, ainsi qu'il résulte de la douzaine de plaintes différentes qui ont été immédiatement procédé au quartier des troupes, et au quartier-général de la police.

Il est avéré désormais: Que Daly n'a point été arrêté par deux agents de police et, par conséquent n'a point été arraché de leurs mains par ses camarades;—que le sergeant Mallen commandant l'escouade appelée sur les lieux n'a point ordonné à ses hommes de charger la police qui n'a point eu à battre en retraite;—qu'aucun homme arrêté n'a été mis en liberté;—que ni Daly ni plus tard aucun soldat, équipé et armé, sauf la garde n'a été vu dans la rue;—que le café de Mr O'Neil n'a point été attaqué;—que son propriétaire n'a point été molesté;—que rien n'a été cassé chez lui; et qu'au contraire, pour me servir des expressions de Mr O'Neil lui-même "les soldats étaient parfaitement aimables, et n'ont dérangé personne, payant ce qu'ils achetaient, et laissant la maison sans aucune démonstration de violence."

Ainsi se trouve complètement réfuté, le récit qui a cours tous les journaux d'hier et que deux d'entr'eux mieux informés, ont déjà rétracté ce matin.

Je laisserais à l'*Abeille* le soin de rétablir pointanément la vérité, si l'un de ses rédacteurs renchérissant sur les amplifications du caporal de police rancunier, n'y avait ajouté un second joueur d'orgue et une seconde bagarre exclusivement et absolument de son cru, et si surtout, assaisonnant son récit d'invectives et de menaces à l'adresse des troupes des États-Unis et d'un moins un de leurs officiers, il n'avait jugé de me mettre personnellement en cause en cette affaire.

Les injures gratuites adressées aux troupes sous mon commandement, les insinuations en faveur de l'assassinat des soldats, et la prétention d'en écarter d'avance la responsabilité éventuelle pour la jeter sur moi et mes officiers, sont choses auxquelles on ne répond pas. Le bon sens des lecteurs en fera suffisamment justice. Mais j'ai du moins le droit et le devoir de rétablir la vérité des faits, et ayant été nominativement désigné dans les colonnes de l'*Abeille*, d'y réclamer une place pour déclarer que, dans l'article intitulé: "*Les vrais bandits de Sheridan*", publié dans le numéro d'hier,—tous les faits allégués sont faux, sauf celui du joueur d'orgue maltraité par un soldat ivre, ainsi que je l'ai constaté plus haut.

Recevez, messieurs, &c., &c.

R. DE TROBRIAND,
U. S. A.

Echos du Centenaire.

On écrit de Philadelphie, le 3 mai, au *Courrier des États-Unis*:

Depuis que M. Goshorn, le directeur général de l'Exposition de Philadelphie, a notifié aux exposants que tout devrait être mis en ordre dans la soirée de lundi prochain, les travaux d'installation ont été poussés avec une vigueur extraordinaire. C'est dans le *Main Building* qu'il règne le plus d'activité; les produits sans nombre qui sont déjà mis en place présentent un tableau saisissant dont l'aspect varie d'heure en heure par suite de nouvelles installations. Dans le bâtiment des machines, la gigantesque machine à vapeur Corliss a été mise mardi en mouvement. Elle fonctionne presque en silence et avec une force qui semble défier toute résistance. Ce sera sans doute l'une des grandes curiosités de l'Exposition.

Dans l'espace réservé aux Chinois on remarque une pagode en miniature, construite en bois rouge et vert et richement décorée. Le département de la Suède est rempli de spécimens remarquables de verrerie, de sculpture sur bois et de porcelaine. Les produits exposés dans la section des colonies des Pays-Bas méritent aussi une mention spéciale.

On a commencé avant-hier les travaux de l'installation de la magnifique fontaine de M. Bartholdi, qui ne sera pas un des moindres ornements de l'Exposition. Les exposants brésiliens viennent de mettre en place deux canons rayés qui ont, paraît-il, fort bonne mine.

Il est arrivé mardi matin quarante-une caisses du Sud et douze colis du Nouveau-Mexique. L'Arizona a aussi envoyé de magnifiques modèles de vases de terre et le Connecticut, un choix de splendides coquillages. Des plantes d'une variété étonnante sont arrivées en grande profusion des Bermudes. Les envois de la Floride comprennent une vingtaine de jeunes alligators d'une longueur moyenne de six pouces.

Un accident regrettable est arrivé dimanche vers 5 heures de l'après-midi sur le chantier du pavillon que le ministère des travaux publics de France fait élever à Fairmount. Les fondations du bâtiment avaient été cimentées avec de la terre, comme s'il se fut agi d'un simple pavillon de charpente. Or l'édifice est en fer forgé dont les différentes pièces ont été récemment apportées de France.

Déjà les fermes étaient placées et une dizaine de colonnes étaient dressées quand est survenue la pluie torrentielle de vendredi; en quelques heures, la terre servant de mortier aux assises de pierre a été balayée par l'eau; les fondations ont cédé, et dimanche soir, les fermes et les colonnes au nombre de six s'écroulaient avec un fracas épouvantable, en brisant ou en tordant dans la chute. On a immédiatement télégraphié à M. Lavoinne, ingénieur des ponts et chaussées, en ce moment en tournée scientifique à la Nouvelle-Orléans, pour savoir s'il fallait procéder à l'érection du pavillon de fer, qui ne pourrait être terminé maintenant avant six semaines, ou se borner à élever rapidement une construction volante en charpente. Les crédits alloués à M. Lavoinne sont maigres et le temps presse; cependant on a lieu d'espérer qu'il se prononcera pour le plan primitif en fer.

Nous lisons dans le *Messager Franco Américain*;

Dans la dernière séance de la commission du Centenaire, il a été présenté un rapport d'où il résulte que les hôtels et les *boarding houses* de Philadelphie peuvent recevoir 98.000 étrangers. En outre, les maisons particulières offrent la table et le logement à 20,000 autres, et il est probable que si l'affluence était très grande, on trouverait place, en se gênant un peu, pour 150,000 visiteurs. Les prix des hôtels varient de $1.50 à $5 par jour, et ceux des pensions de $1.50 à $3.50. La commission a décidé que ce rapport serait imprimé et répandu dans tout le pays.

Le *Times* publie une longue correspondance de Philadelphie qui se fait l'écho du vif mécontentement causé dans la population par la fermeture de l'Exposition du dimanche. On fait retomber la responsabilité de cette décision sur M. Hawley, président de la commission.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, appelé l'attention de nos lecteurs sur le Pavillon des journaux; il a été décidé de réserver, à l'intérieur de ce pavillon, un certain emplacement pour une exposition qui promet d'être des plus intéressantes; c'est une exposition d'anciens journaux de toutes sortes parus aux États-Unis.

Il y a nombre de personnes qui doivent avoir entre les mains des exemplaires d'anciens journaux; c'est à elles que M. George P. Rowell, l'organisateur de cette exposition des journaux, s'adresse en les priant de lui faire parvenir les numéros qui seraient entre leurs mains. Tous les journaux qui lui seront adressés seront exposés avec une étiquette mentionnant le nom de la personne qui les a envoyés; après l'Exposition, ces journaux seront restitués à leurs propriétaires, si ceux-ci le désirent, sans quoi mis à la disposition de quelque société historique.

Les personnes qui seraient disposées à envoyer des journaux à cette exposition rétrospective, sont priées de les adresser à M. Geo. P. Rowell, Pavillon of the Centennial Newspaper Exhibition, Fairmount Park, Philadelphie.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 22 avril de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

De graves accusations.

Wm. W. Clark, dont plusieurs personnes ont eu à se plaindre, est venu répondre, devant le juge Long, à l'accusation d'avoir obtenu de l'argent à l'aide de faux prétextes. Mr Kelly, membre de la maison Goldenbow & Kelly, armateurs, a déclaré qu'en avril dernier Clark se présenta aux bureaux de ces messieurs, s'y fit passer pour capitaine de la goëlette "J. C. Batcheidor", alors mouillée dans le port de Galveston, et prétendit que son but en séjournant à la Nile-Orléans était d'avoir un chargement; il ajouta qu'on lui avait recommandé la maison Goldenbow & Kelly et il espérait bien qu'elle lui donnerait ce qu'il cherchait. Mr Kelly ne se méfiant de rien, promit à Clark de faire pour lui ce qu'il pourrait; l'aspect et le langage de l'accusé avaient même si peu éveillé ses soupçons, qu'il l'engagea à passer aux bureaux le lendemain; "j'ai en le malheur, dit aussitôt Clark, de rencontrer un filou qui m'a enlevé tout l'argent que j'avais dans les poches, y compris cinquante piastres que le second de la goëlette m'avait chargé de transmettre à sa femme; je me trouve aujourd'hui sans ressources et vous serais fort obligé de me tirer momentanément d'embarras"; ce disant, il montra à Mr Kelly une dépêche par laquelle il demandait aux propriétaires de la goëlette de lui envoyer une certaine somme à l'adresse de la maison. Mr Kelly lui remit cinq piastres et Clark se retira.

Au bout d'une semaine il revint aux bureaux, s'étonna de n'avoir pas encore reçu le montant qu'il attendait et pria Mr Kelly de lui prêter une piastre de plus; dans le courant de la journée, il se présenta de nouveau à Mr Kelly et lui demanda vingt piastres dont il prétendit avoir un besoin immédiat. Mr Kelly, pour la première fois, s'aperçut que les choses n'étaient pas aussi claires qu'il l'avait d'abord cru; il adressa, à l'instant, une dépêche télégraphique à son correspondant de Galveston, lui demandant si le "J. C. Batcheidor" était dans le port, et apprit qu'il n'y avait pas de goëlette de ce nom à Galveston, que le "Lizzie Batcheidor" la seule dont le nom ressemblât au nom de la goëlette de Clark, avait quitté le port depuis un mois. Mr Kelly était sur ses gardes; aussi, quand l'accusé revint aux bureaux le lendemain et recommença l'histoire de sa goëlette, Mr Kelly désirant prendre les mesures nécessaires pour le faire arrêter, le pria de repasser, mais Clark ne montra plus sa tête à son généreux bailleur de fonds.

Mr David Burke ne semble pas avoir été aussi peu chanceux que Mr Kelly, bien qu'il n'ait pas trop à se féliciter d'avoir écouté les discours de Clark. Celui-ci se disant marin pria Mr Burke de lui procurer de l'emploi en qualité de second; Mr Burke promit de s'intéresser à lui et, en même temps, lui avança de l'argent. Quelques jours plus tard, Mr Burke fit entrer son protégé au service des États-Unis, comme second, et lui remit quarante piastres auxquelles le nouvel engagé avait droit. Mr Burke reçut en garantie des mains du marin, un mandat sur le gouvernement. Ici recommence le chapitre des amers désappointements et des tristes désillusions. Clark déserta, et le protecteur chercha en vain les greenbacks qu'il avait loyalement tirés de son porte-monnaie, mais plus heureux que Mr Kelly, il le rencontra dans la rue du Canal et le fit arrêter.

MM. Kelly et Burke ne sont pas les seules victimes de l'habileté de Clark; un autre accusateur réclame à ce dernier de l'argent et un pardessus, obtenu de la même manière qu'aux bureaux de MM. Goldenbow & Kelly.

Clark a soixante ans. Il n'a présenté aucune défense. Le magistrat l'a envoyé devant la cour criminelle.

L'imbroglio du Bureau de Santé.

Hier matin, le Dr Gaudet, président, et le Dr Le Monnier, secrétaire du Bureau de Santé, ont reçu un ordre du juge Hawkins, ordre leur interdisant d'exercer les fonctions auxquelles ils sont légalement élus. Un peu plus tard, le Dr Le Monnier a reçu au bureau la visite des Drs White et Russell qui venaient pour prendre possession. Le Dr Russell, qui se prétend secrétaire du Bureau, en vertu de la pétition considérée dégénérée que nous avons racontée, a demandé au Dr Le Monnier de lui livrer le sceau et les papiers, etc. Celui-ci lui a répondu que l'ordre de Cour lui interdisant d'exercer les fonctions de secrétaire mais non de reconnaître M. Russell comme son successeur et nullement de lui livrer le sceau, etc., et il a, vers une heure et demie, fermé le bureau en dépit des sommations et des remontrances de MM. White et Russell qui semblent oublier que l'injonction n'est pas définitive puisque l'affaire n'a pas été plaidée.

L'insistance de ces messieurs est bien grande et ne nous semble pas justifiée par les nécessités du salut public.

Proposition pour acheter le privilége de drainage.

On rapporte que le conseil des administrateurs a résolu en comité général d'offrir à Mr Van Norden une somme de $250,000 pour le privilége de drainage et le matériel de la compagnie du canal du golfe du Mexique. Une ordonnance, à cet effet, doit être présentée à la séance de ce jour.

Mort du juge Hawkins.

Le juge Hawkins, de la Cour Suprême de District, est mort hier à une heure et demie. Après avoir été considéré comme mourant, il y a quelque temps, il s'était assez rétabli pour reprendre son siège pendant quelques semaines, mais, depuis plusieurs jours, il avait été atteint d'une rechûte.

La Cour du juge Hawkins avait été créée en décembre 1872 par la législature qui avait mis Warmoth en accusation et cette création avait coïncidé avec la suppression de la 6ème et de la 7ème Cour de District, à la suite de l'élection des juges Collens et Elmore. Le juge Hawkins, qui était l'un des membres du bureau de retours usurpateur, avait reçu cette place en récompense de ses services, et il eût à prononcer comme juge sur les actes de ce même bureau. Sa carrière depuis lors est connue.

Le juge Billings.

Le juge Billings, siégeant en qualité de juge de la Cour de Circuit des États-Unis, a décidé, hier matin, que la ville ne peut être forcée de prélever une taxe pour le paiement de la dette.

En 1854, la Législature de la Louisiane autorisa la Nile-Orléans à souscrire à certains chemins de fer, et le montant des souscriptions devait être payé, par la corporation, en bons qui représenteraient la valeur des actions au pair. Il s'agit de savoir, dit le tribunal, si la législature a donné aux administrateurs le pouvoir ou leur a fait un devoir de prélever un impôt pour acquitter la somme qu'on leur réclame. Après avoir passé en revue les lois postérieures à 1836, le juge décide que les administrateurs n'ont pas le droit d'imposer la taxe.

Un décret important.

La Deuxième Cour de District a rendu hier matin, un décret dans la fameuse affaire Halpin.

Le juge Lawrence, après un exposé des faits et des témoignages présentés par les deux partis, a décidé qu'il est impossible d'échapper à la conviction que le mariage de la demanderesse, Mme Jane Dalton, avec le défunt, Patrick Halpin, n'a pas eu lieu le 23 juin 1867; que la question d'une union subséquente ne pouvait pas être considérée.

Le jugement donne gain de cause aux fendeurs.

Cour Criminelle Supérieure.

La journée a été employée hier à former un jury pour l'affaire d'Adrien Evêque et d'Eugène Bodin, son demi-frère, le premier accusé de meurtre qualifié et le second de complicité avec lui, pour avoir tué un nommé Richard Turner, dit Poucette, le dimanche soir, 6 février, dans un bal de nègres rue Claiborne, près Ursulines.

M. Geo. H. Braughn, avocat de la poursuite, a lu la loi au jury, et l'affaire a commencé par les témoignages des docteurs DeBlanc et Schumacker. La Cour s'est ensuite ajournée à ce matin à 10 heures. MM. Hughes et Belden sont les défenseurs des accusés. Nous avons, le 8 février, donné la substance des témoignages recueillis par le coroner, lesquels incriminent fortement les accusés.

L'affaire Roy.

Hier matin, après une investigation attentive, le recorder Stace a renvoyé des poursuites MM. Broutin, Castel et Munshausen, accusés du meurtre de Roy, les preuves ne justifiant pas les poursuites, Mr Broutin a établi un alibi.

Accident.

Hier matin une petite fille de 8 ans, du nom de Rose Phillips, qui se trouvait chez sa sœur, rue Decatur, entre Ursulines et Hôpital, a passé à travers un balcon dont les planches étaient pourries et est tombée dans la cour du second étage. Elle a été transportée chez sa mère dans la même rue entre Hôpital et Quartier. Le Dr Formento qui a été appelé pour l'examiner a déclaré qu'elle avait des blessures internes d'un caractère sérieux.

Enders Vincent, qu'un affidavit accuse d'avoir commis un vol au bureau de poste de Vidalia, subit un interrogatoire devant Mr Southworth, commissaire des États-Unis. A la suite d'informations obtenues de lui, Mr Small, agent spécial, vient d'arrêter à Vidalia, Joseph Alexander, qui est accusé de complicité.

Le prisonnier a déclaré, dans sa confession, que c'est Alexander qui l'a poussé au vol,

Un retour de Mandeville.

Le professeur Tice, dont les prédictions ont donné lieu à tant de contestations, va chanter victoire. Il a prédit dernièrement qu'il y aurait une série de coups de temps qui commenceraient le 7 mai. Nos dépêches télégraphiques de cette date contiennent le récit de trombes et d'ouragans qui se sont fait sentir sur divers points de l'Union, notamment à Leavenworth et à Chicago. Le lac Pontchartrain a été, le même jour, balayé par les vents, et les passagers du steamer Camella, en rentrant dans leurs foyers, à dix heures et demie du soir, ont eu à raconter à leurs parentes et amis les émotions d'une arrivée quelque peu mouvementée.

Le steamer parti de Madisonville à son heure habituelle dimanche, touchait vers quatre heures et demie à Mandeville où il prenait un certain nombre de passagers. La pluie tombait et le vent soufflait du Sud, et bien que le lac montonnât un peu, rien n'indiquait que la traversée dût être difficile. Vers le milieu du trajet, le vent sauta au Nord-ouest et souffla de plus en plus fort, mais comme il frappait le bâtiment par l'arrière, il ne faisait qu'activer sa marche et les passagers en se voyant en vue du wharf de Milneburg purent se croire au port, mais le proverbe "faire naufrage en arrivant au port" faillit être justifié pour eux.

Au moment où le Camelia vira pour accoster, les vagues prenant le navire par le flanc le firent terriblement osciller. Surpris par ce roulis inattendu, les passagers, hommes, femmes et enfants furent culbutés les uns sur les autres et roulèrent pêle-mêle d'un bord à l'autre pendant une ou deux minutes jusqu'au moment où ils purent s'accrocher aux poteaux ou aux cadres. Si le steamer eût pu, sous l'impulsion du gouvernail, finir son abattée et présenter la tête au vent, l'incident se serait vite terminé.

Malheureusement, pendant la manœuvre, une des chaînes du gouvernail se rompit, et le Camelia resta de travers continuant à présenter le flanc aux lames et à rouler d'une façon peu agréable sinon inquiétante pour les passagers. Le capitaine Hanover, qui connaît son lac Pontchartrain, avait pris ses précautions et il fit immédiatement jeter la petite ancre, mais elle ne mordit point et le steamer commença à dériver entre le wharf de Milneburg et l'extrémité du bayou St-Jean, de façon à faire craindre qu'il ne fît porté rapidement à la côte. En apprenant l'accident, qui se passait à quelques milles de la côte, le commis du bateau fit immédiatement distribuer les ceintures de sauvetage en engageant les passagers à se les attacher. Cette circonstance jeta l'alarme et on eût de la peine à rassurer quelques-unes des dames qui se lamentaient déjà.

L'inquiétude se calma, cependant, lorsqu'on vit le Camelia, malgré son peu de tirant d'eau, reprendre non son immobilité mais sa fixité. De six heures et demie à neuf heures et demie, le steamer resta à l'ancre dans cette position ce qui donna le temps à nombre de passagers de faire participer les poissons du lac au dîner qu'ils avaient pris à Mandeville. La chaîne du gouvernail fut vite remplacée et le vent ayant mollé à 11 heures, passé au Sud, les vagues diminuèrent peu à peu d'intensité et firent place à ces longues ondulations qui suivent un coup de temps. Grâce à la lime le steamer put venir accoster facilement et le débarquement se fit.

Mais il restait à faire à pied le trajet de l'extrémité du wharf à Milneburg, et ce ne fut pas sans émoi que les voyageurs constatèrent les ravages causés à la voie ferrée par la violence des vagues. Ils trouvèrent des bois et d'énormes pierres que les vagues et les flots étaient venus apporter en travers du wharf et des rails. La clarté répandue par la lune permit cependant même aux femmes et aux enfants de franchir les mauvais passages et les obstacles et d'arriver au train, qui s'ébranla au cri de *All aboard et all right*. Plus d'un soupir de soulagement s'échappa des poitrines. La grande rue de Milneburg présentait l'aspect d'un lac, les eaux du Pontchartrain refoulées par le vent de Nord-Ouest étaient arrivées au niveau de la terre ferme. Tout cet bien qui finit bien.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Malgré le mauvais temps, la représentation des *Pauvres de Paris* avait attiré dimanche, à l'Opéra une assez nombreuse assemblée qui a prodigué aux jeunes artistes de l'association dramatique orléanaise ses applaudissements et ses encouragements. MM. P. Canonge jne., J. M. Cressy, Albert Paul, A. Lazare, J. A. Hosse et Em. de Stephens, dans les principaux rôles, ont fait preuve de zèle, d'intelligence et de soin, et les rôles féminins ont été convenablement remplis par Mmes Cadic, Repetto, Rossi, Desdet, Mona et Broux. Dans un entr'acte, M. Honoré Dessommes a chanté d'une façon très amusante *la Légitime*, et il a été rappelé avec bouquets et enthousiasme.

L'association dramatique orléanaise compte à son actif une bonne action et une bonne représentation de plus, et le plaisir offert au public aura contribué à remplir l'escarcelle des Petites Sœurs des Pauvres.

NOUVEAU GRAND TIRAGE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE. — Nous publions l'annonce d'un nouveau grand tirage de la Loterie de la Louisiane, qui doit avoir lieu le 29 juillet 1876. Tous les lots seront payables en or, sans réduction comme au dernier tirage.

M. John Strenna, le restaurateur bien connu de la rue Bourbon, est arrivé hier de St-Louis, et il a eu l'obligeance de nous apporter des journaux de cette ville du 6 au soir. Nous le remercions de son attention.

—Pour Cham seul, Longchamps aura existé cette année-ci. Il avait à produire une invention superbe: c'est le bas-annonce s'étalant sur le mollet des valets de pied. Stupéfaction de la dame, qui, en traversant dans son carrosse, fit sur les bas de sa livrée que le meilleur chocolat, c'est le chocolat.... vous savez lequel.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brûlé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GUIBARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Leonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETEFIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermilionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
R. RICULFI, Houma (Terrebonne)
SILVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUBSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Rue St-Louis, (Mag)

Un remède calmant—L'organe merveilleux qui couronne l'enfance de l'homme n'est pas seulement le siége de la rédexion et le siége de l'idéalité, mais il est encore le centre gouvernant des organes vitaux. Il est si souvent soumis à un travail excessif, et indûment exonté, ou affecté par les irrégularités des organes du corps avec lesquels il sympathise le plus étroitement, tous les nerfs souffrent, et la santé générale est altérée. La raison pour laquelle les "Hostetter's Stomach Bitters" exercent une telle influence calmante sur le cervelet et qu'ils remédient à ces dérangements digestifs et biliaux qui réagissent malheureusement sur elle et qu'en soulageant de l'irritation et en supprimant la faiblesse du grand nerf sympathique qui met en rapport l'estomac avec le cervelle, ils agissent d'une manière salutaire sur le dernier organe aussi bien que sur le premier. Un bon sommeil, clarté d'esprit, digestion facile et dégagement de la bile, tel est cela est assuré par ce remède tonique, nervin et tout à fait supérieur.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No 19 de la rue du Camp, Nile-Orléans 9 mai 1876.—Les membres de cette société sont par la présente informés de la mort de Fred. Schoelle, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 24 février 1876, de la mort d'Eliza V. Maynard, décédée, à la Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1876. Ils sont requis, sans autre avis, de se présenter aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, afin d'y payer chacun de ces décès, d'ici au 11 juin 1876, à 4 heures de l'après-midi. R. W. YOUNG,
7 mai—au 14 Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée, jeudi prochain, 11 mai, à huit heures, à l'église St. Boniface, à l'encoignure Laharpe et Prieur, pour le repos de l'âme de JEAN DE DIEU TUER, née Olympe Mélanie Elise Delente, décédée le 4 mai. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister. 9mai—1f

MESSE.

Une messe sera célébrée mercredi 10 mai 1876, à 7 heures du matin, à l'église de l'Annonciation, Troisième District, pour le repos de l'âme de feu EUGENE FRANÇOIS MIOTON. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Brusselles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yards.
A. BEOUSSEAU & SON.
7 mai—2f MS PF

Avis.

On demande un jeune homme de 20 à 25 ans parlant le français et l'anglais pour faire la vente. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser chez M. J. Begon, coin St-Louis et Dauphine, 9 mai—2f

—*L'Inquirer* de Philadelphie, dans un petit article sur l'Alsace-Lorraine, apprécie ainsi qu'il suit les derniers actes du gouvernement prussien à l'égard de la France d'outre-Moselle:

Bismark ne pardonnera jamais à l'Alsace-Lorraine d'avoir appartenu à la France. Il n'y a pas longtemps que le chancelier, fort en colère, déclarait aux représentants de cette province que le guerre franco-prussienne n'avait pas été entreprise au bénéfice de l'Alsace-Lorraine; l'Allemagne avait, disait-il, une destinée devant laquelle les aspirations secondaires devaient disparaître. Les droits individuels, aux yeux de Bismark, sont des considérations secondaires. En ce moment, il s'occupe d'installer un nouveau mécanisme pour opprimer l'Alsace-Lorraine.

Un vote populaire, s'il avait lieu demain, rendrait l'Alsace-Lorraine à la France.

—La *Nouvelle Presse libre* de Vienne a reçu de Paris, à la date du 18 avril, la dépêche suivante:

Le bruit court que le prince Gortschakoff, aussitôt après l'arrivée du tsar à Ems, enverra une circulaire destinée à rappeler le but que poursuit la politique de la Russie, ainsi que les efforts tentés par le tsar en personne pour rétablir la paix en Orient et en Occident.

—Les journaux de Québec ont reproduit sans commentaires la note suivante, publiée récemment par la presse de la Louisiane:

Nous avons reçu un appel signé par des résidants de la Louisiane, d'origine française, adressé aux Canadiens-Français pour les inviter à venir s'établir en Louisiane. Cet appel fait ressortir que les cinq paroisses des Attakapas seules, contiennent assez de terres non actuellement cultivées pour faire vivre une population